

LA SOUS-PRÉFÈTE DE VILLEFRANCHE-DE-ROUERGUE

Villefranche-de-Rouergue, le 10 JUIN 2026

**Compte-rendu de la réunion de la commission de suivi de site (CSS) SNAM
du 17 avril 2026 qui s'est tenue à la sous-préfecture de Villefranche-de-Rouergue**

Participants : Voir liste en annexe

Ordre du jour :

- Approbation du compte-rendu de la CSS du 7 octobre 2025
- Présentation du suivi de la qualité de l'air à Viviez au titre de l'année 2025 (ATMO Occitanie)
- Bilan des activités de la société SNAM depuis la dernière CSS
- Bilan des actions réalisées en 2025/2026 par l'inspection des installations classées
- Questions diverses

Ouverture de la séance à 15h30 sous la présidence de Madame Lupion Catherine, sous-préfète de Villefranche-de-Rouergue.

Un tour de table est réalisé et l'ordre du jour présenté.

1) Approbation du compte-rendu de la Commission de Suivi de Site du 7 octobre 2025

Les membres de la commission approuvent à l'unanimité le compte-rendu de la précédente réunion, tenue en octobre 2025. Monsieur le chef de l'UiD Tarn et Aveyron rappelle que cette séance, organisée en avril 2026, permet d'échanger sur des sujets d'actualité. Il annonce par ailleurs que la prochaine commission sera programmée en début d'année 2027, afin d'y présenter le bilan de l'année 2026.

Une légère modification de l'ordre du jour est cependant actée en cours de séance, les représentantes d'ATMO Occitanie étant soumises à des contraintes horaires.

2) Présentation du suivi de la qualité de l'air dans la vallée de Viviez (année 2025)

Mme la représentante d'ATMO Occitanie précise que sa présentation ne se limite pas au site de la SNAM, mais est élargie à l'ensemble de la vallée de Viviez. Elle rappelle que ce suivi, mis en place depuis treize ans, a accompagné les grandes étapes industrielles locales : dépollution des zones de stockage de déchets, construction de l'usine KERE A et surveillance post-incendie de la société SOPAVE.

Le partenariat avec la SNAM, quant à lui, arrive à échéance en 2027.
Les modalités de la poursuite de la surveillance seront à définir l'année prochaine.

La représentante d'ATMO Occitanie détaille ensuite les polluants suivis, tant dans l'air ambiant que dans les retombées atmosphériques. Les dispositifs en place – un préleveur de particules et de métaux, ainsi que des jauges de récupération des poussières – permettent des relevés mensuels et bimestriels. Les résultats pour l'année 2025 se veulent globalement rassurants :

- La station de la place du 8 mai affiche une moyenne annuelle de $11 \mu\text{g}/\text{m}^3$ pour les particules, bien en deçà des seuils réglementaires. L'objectif qualité n'a jamais été dépassé ;
- Une saisonnalité marquée est observée, avec des pics en juin et août, corrélés à des épisodes d'incendies et de poussières en période sèche – un phénomène par ailleurs constaté sur plusieurs stations en Occitanie ;
- Aucun dépassement n'est à déplorer pour les métaux lourds réglementés (arsenic, nickel, plomb, cadmium) ;
- Aucun impact significatif des activités industrielles n'a été détecté dans les mesures de 2025.

L'inspecteur de l'environnement, suivi par le représentant de l'association ADEBA, interroge cependant sur la pertinence du positionnement du préleveur de la place du 8 mai, au regard de la rose des vents et de la proximité des sites industriels. La représentante d'ATMO Occitanie rappelle que ce choix avait été arrêté en fonction des activités passées, mais monsieur le chef de l'UiD Tarn et Aveyron propose de réexaminer la question avant la fin de la convention dans le cadre de la poursuite de la surveillance.

La discussion se poursuit sur les retombées atmosphériques, où aucun dépassement n'est constaté. Les valeurs, comparées à des références européennes en l'absence de seuils français, restent inférieures à celles observées sur des sites comme la fonderie de Muret ou l'incinérateur de Toulouse. Deux pics sont toutefois relevés à proximité des chantiers, notamment en cadmium (dépassement localisé près du chantier UMICORE) et en zinc (pic en 2023 près de la place du 8 mai). Ces dépassements, bien que circonscrits aux zones d'activité, suscitent des interrogations.

Le représentant de l'association ADEBA exprime alors des regrets quant à l'arrêt prématuré du suivi post-incendie et plaide pour le maintien d'une jauge près du gymnase, fréquenté par 500 jeunes chaque année. ATMO Occitanie répond que les mesures post incendie ont bien été arrêtées seulement après un retour à une situation normale.

3) Bilan annuel des activités de la SNAM (2025) :

Le représentant du site SNAM ouvre cette partie en remerciant les participants pour leur visite la semaine précédente. Il présente ensuite les activités phares de l'entreprise :

- Le tri et le recyclage des batteries (portables et automobiles), avec une chaîne logistique étendue et une capacité à traiter des batteries endommagées.
- Les produits finis : lingots de cadmium, alliages nickel-fer, et fractions de lithium.
- Un effectif de 118 salariés en 2025, avec une phase de croissance en cours et un recrutement fluide.

Le représentant de l'association ADEBA note cependant un départ massif d'agents de maîtrise sur les trois dernières années. La direction de la SNAM relativise en soulignant la part importante de salariés non productifs dans les effectifs et conteste toute baisse d'implication dans la sécurité.

La responsable QHSE du site dresse ensuite un bilan sur la sécurité et l'environnement :

- Sécurité : 11 accidents du travail en 2025 (taux de fréquence à 60,92), mais une amélioration du taux de gravité. Les formations sont une priorité, avec 81 % du personnel formé aux premiers secours et 95 % des équipiers d'intervention.
- Énergie : la consommation électrique reste stable, malgré la mise en place de sous-compteurs pour un suivi plus fin. Les ombrières solaires installées permettent une autoconsommation à 2 %, et un contrat énergétique sur trois ans garantit une stabilité des coûts. Une légère baisse de la consommation d'eau est par ailleurs enregistrée.
- Autosurveillance environnementale :
 - 74 grammes de cadmium rejetés en 2025.
 - Les préleveurs nord et sud du site affichent des valeurs conformes (1,7 et 0,6 ng/m³).
 - Des dépassements ponctuels ont cependant été observés sur la cheminée B1 (mercure au démarrage, résolu par un ramonage fréquent) et sur les CO/COT (ventilation en cours d'ajustement).
 - Les rejets aqueux restent, quant à eux, strictement conformes.

Aucun accident industriel n'est à déplorer. Cinq incidents liés aux batteries lithium-ion (trois en stockage, deux en tri) ont toutefois été recensés, soulignant la nécessité d'une vigilance constante.

La responsable QHSE présente enfin les résultats des prélèvements hebdomadaires (nord et sud du site), tous en décroissance et sous les valeurs cibles. L'INERIS, qui réalise deux prélèvements annuels, permet une comparaison inter-capteurs. Les métaux suivis (cadmium, zinc, nickel, manganèse, chrome) ainsi que le benzène (contrôlé uniquement par l'INERIS) affichent des moyennes annuelles conformes aux recommandations de l'OMS.

4) Bilan des inspections menées par la DREAL (2025-2026) :

a) Inspection du 16 octobre 2025

L'inspecteur des installations classées présente les résultats de la visite du 16 octobre 2025, centrée sur le risque de perte d'utilité électrique. Les neuf points de contrôle passés en revue n'ont révélé aucune non-conformité. Deux éléments sont particulièrement soulignés :

- ce risque est intégré à l'étude des dangers du site. ;
- la SNAM dispose de deux groupes électrogènes, capables de maintenir en fonctionnement les unités critiques (traitement de l'air, fours de thermolyse) en cas de coupure.

b) Inspection du 3 février 2026

Cette inspection avait pour objectif de vérifier :

- la conformité des dispositions de l'arrêté préfectoral de mise en demeure du 11 août 2025 (confinement des eaux d'extinction incendie) ;
- le traitement d'une non-conformité relevée en juin 2025.

Suite à cette inspection, les non-conformités ont pu être levées.

c) Inspection du 17 mars 2026

L'inspection du 17 mars 2026 s'est concentrée sur les rejets atmosphériques, avec onze points de contrôle – dont cinq non-conformités, dont une justifiant une proposition de mise en demeure.

La DREAL propose donc une mise en demeure pour un retour à la conformité avant le 30 juin 2026, portant sur :

- les concentrations VLE jour pour les NOx et le mercure ;
- les flux VLE jour pour les poussières et le mercure.

Les retombées atmosphériques, stables par rapport aux années précédentes, affichent cependant des valeurs plus élevées au nord qu'au sud. L'INERIS, chargé des mesures, confirme que :

- Le benzène reste sous l'objectif de qualité ($2 \mu\text{g}/\text{m}^3$).
- Le cadmium et le nickel sont inférieurs aux valeurs cibles (5 et $20 \text{ ng}/\text{m}^3$).
- Les dépôts de cadmium dépassent cependant le niveau de fond rural ou urbain (sans seuil réglementaire pour comparaison).

d) Les PFAS

Une campagne de prélèvements sur les cheminées A et B1 (22-23 octobre 2025) a permis d'analyser 49 substances PFAS, ainsi que le fluorure d'hydrogène.

Les résultats sont les suivants :

- Cheminée A : aucun PFAS détecté.
- Cheminée B1 : deux substances identifiées (PFHxA à $0,0039 \mu\text{g}/\text{m}^3$ et PFBS à $0,00258 \mu\text{g}/\text{m}^3$), mais à des niveaux très inférieurs aux VTR (valeurs toxicologiques de référence).

Le représentant de l'association ADEBA s'interroge sur la liste des PFAS recherchés.

Une mise à jour de l'arrêté préfectoral sera engagée en 2026 pour intégrer :

- l'arrêt définitif des activités hydrobat (extraction de carbonate de lithium) ;
- les modifications des débits et vitesses de gaz en sortie de cheminée B3 ;
- un nouveau plan de surveillance des eaux souterraines.

5) Questions diverses

La parole est ensuite donnée aux différents participants pour un tour de table final.

- Le SDIS salue la montée en sécurité du site, avec un taux de formation élevé et un système de détection performant. Aucune intervention n'a été nécessaire en 2025.
- La SIDPC annonce la finalisation du PPI (Plan Particulier d'Intervention) avant fin 2026, avec un exercice prévu en 2027.
- Les collectivités locales (communauté de communes, mairie de Viviez) se félicitent de l'évolution positive du site, soulignant les investissements et la réactivité de l'exploitant.
- Le représentant CGT remercie pour la visite et salue les efforts en matière de sécurité et de formation.

Le représentant de l'association ADEBA, bien que reconnaissant les progrès de la SNAM, exprime plusieurs craintes :

- la baisse des agents de maîtrise, qu'il juge préoccupante ;
- les risques d'incendie (forêts, décharges) extérieurs au site ;
- l'information des riverains sur les potentielles nuisances.

Monsieur le chef de l'UiD Tarn et Aveyron revient sur la perception par le public des mises en demeure. Il rappelle que 17 % des inspections en 2025 ont conduit en France à une mise en demeure (contre 20 % dans le Tarn et l'Aveyron). IL indique que c'est sur la capacité de l'industriel à revenir en conformité dans des délais décents qu'il faut être très vigilant. Il invite l'association ADEBA à transmettre ses questions par écrit pour une réponse formalisée.

Enfin, la sous-préfète clôt la séance en remerciant les participants pour la qualité des échanges et la transparence des présentations. Elle souligne que le site évolue positivement, que les mises en demeure sont traitées, et que ces réunions permettent un dialogue constructif.

La séance est levée à 18h15.

La sous-préfète de Villefranche-de-Rouergue



Catherine LUPION

Annexe : Liste des participants
CSS SNAM du 17 avril 2026

INTITULE	FONCTION	NOM	
Collège administration			
Préfecture de l'Aveyron	Sous-préfète de Villefranche-de-Rouergue	LUPION Catherine	Présent
Préfecture de l'Aveyron SIDPC	La cheffe du SIDPC ou son représentant	BUROT Sandrine	Présente
Préfecture de l'Aveyron BEDD	Le chef du BEDD ou son représentant	ANGLADE Brigitte	Présente
DREAL	Le chef de l'UiD Tarn et Aveyron L'inspecteur de l'environnement	BERLY Frédéric BODY Laurent	Présent Présent
DDT	Le directeur ou son représentant	MARVEZY Joël	Présent
Agence régionale de santé	Le délégué départemental ou son représentant	-	Absent
DDETSPP (inspection du travail)	Le chef de l'unité territoriale ou son représentant	-	Absent
ATMO Occitanie		CHENIKI Sandrine OLIVA Anaïs	Présente Présente
Collège collectivités territoriales			
Conseil Départemental	Le président ou son représentant (conseiller dép. du canton Lot et Dourdou)	TIEULIÉ Christian	Présent
Communauté de communes Decazeville	Le président ou son représentant	MARTY François CHOINET Pauline	Présente
Mairie de Viviez	Le maire ou son représentant	FOUQUENET Philippe GINESTE Laurent	Présent Présent
Collège riverains			
Fédération de l'Aveyron de pêche et de protection du milieu aquatique	Le président ou son suppléant	-	Excusé
Union locale CGT Aubin-Decazeville	Le président ou son suppléant	DRAYER Emilien	Présent
Association ADEBA	2 représentants désignés par le Président	CALMETTES Jean-Louis EIFLER Denis	Présent Présent
Société VM Building Solutions	Le directeur ou son représentant	CLEMENT Laurent	Présent
Collège exploitants			
SNAM	Le directeur ou son représentant	NOEL Alexandre TEYSSÉDRE Laura	Présent Présente
Collège salariés			
Salariés protégés désignés par la société		OGANDO Lilian GAZAL Marc	Absent
Personnalités qualifiées			
SDIS	Le directeur ou son représentant	Capitaine ROUQUETTE	Présent